



Commune de
Murs

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT D'APT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 2025

Membres en exercice	Quorum	Présents	Pouvoirs
10	6	9	0

Objet de la Délibération Motion contre la fermeture du bloc opératoire et du service de chirurgie du Centre hospitalier du Pays d'Apt - DÉLIBERATION N°2025-CM1011-3	<p>L'an deux-mille-vingt-cinq, le dix novembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Murs, convoqués le trois novembre de la même année, se sont réunis au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur le Maire, Xavier ARENA.</p> <p>Présents : M. Patrick ACHARD, M. Xavier ARENA, M. Philippe BOUYGES, M. André BRIEULLE, Mme Laure COELHO-COSTA, Mme Patricia HAESEVOETS, Mme Catherine NOLLET, Mme Marie-Ève PETIT-DE-LA-RHODIERE et M. Bruno VAYSON DE PRADENNE.</p> <p>Absents : M. Christian MALBEC</p> <p>Secrétaire de séance : M. Patrick ACHARD</p>
--	---

M. le Maire informe l'assemblée que par courrier en date du 26 juin 2025, M. Lucien STANZIONE, Sénateur de Vaucluse, invite le conseil municipal de la commune ainsi que ceux des communes membres de la CCPAL, à se mobiliser face à la fermeture annoncée du bloc opératoire et du service de chirurgie du Centre Hospitalier du Pays d'Apt, dans le but que cette démarche collective permette de se faire entendre plus fortement auprès de l'ARS et de tenter de faire infléchir cette décision.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400851-20251110-2025-CM1011-3-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/11/2025
Publication : 27/11/2025



Considérant que cette décision met gravement en péril l'accès aux soins pour l'ensemble des habitants du territoire, notamment les personnes âgées, les familles et les populations les plus fragiles,

Considérant que le Centre Hospitalier du Pays d'Apt joue un rôle essentiel dans l'offre des soins de proximité pour notre bassin de vie, en garantissant la continuité des soins chirurgicaux et des urgences opératoires,

Considérant que sa fermeture entraînerait :

- un allongement des délais et des distances d'accès à la chirurgie, obligeant les patients à se rendre à Cavaillon ou Avignon dans des conditions parfois incompatibles avec l'urgence médicale ou les capacités de déplacements,
- une dégradation de la prise en charge globale des patients, avec des risques accrus pour leur santé et leur sécurité,
- une atteinte directe à l'égalité d'accès aux soins, principe fondamental du service public hospitalier,
- une fragilisation du service des urgences, privé d'une solution de recours chirurgical et anesthésiste immédiat,
- une perte d'attractivité médicale, en particulier pour les jeunes praticiens et les spécialistes et donc, là encore, une fragilisation du secteur libéral déjà en fortes difficultés,

Considérant que le rayonnement du Centre Hospitalier du Pays d'Apt s'étend au-delà du seul territoire pays d'Apt, son maintien intéresse aussi des communes limitrophes des Alpes-de-Haute-Provence,

Considérant l'augmentation de la population (x3), pendant la période estivale,

LE CONSEIL MUNICIPAL
ayant ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

DEMANDE l'abandon immédiat du projet de fermeture du bloc opératoire et du service de chirurgie,
APPORTE son soutien total à toutes les personnes qui travaillent dans cet hôpital,
APPELLE l'Agence Régionale de Santé (ARS), la direction de l'hôpital et les représentants de l'Etat à garantir les moyens humains, matériels et financiers nécessaires au maintien et au développement de l'offre de soins sur le territoire du Pays d'Apt,
APPROUVE la motion contre la fermeture du bloc opératoire et du service de chirurgie du Centre Hospitalier d'Apt,
CHARGE le Maire de notifier la présente délibération à M. le Préfet de Vaucluse, aux députés du Vaucluse, aux Maires de la CCPAL, à M. le Préfet de Vaucluse, à M. le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Provence-Alpes-Côte-d'Azur, à Mme la Maire d'Apt, Présidente du Conseil de surveillance à la direction du Centre Hospitalier du Pays d'Apt, à la direction des hôpitaux de Cavaillon et d'Avignon,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400851-2025110-2025-CM1011-3-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/11/2025
Publication : 27/11/2025



Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,

Votes pour : 9

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

le Secrétaire de Séance



Patrick ACHARD

le Maire



Xavier ARENA

LE MUNICIPAL DE VAUCLUSE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400851-20251110-2025-CM1011-3-DE

Accusé certifié exécutoire

Reception par le préfet : 26/11/2025
Publication : 27/11/2025

